DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le six février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. SCHIER Gaston, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

Excusés: Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Bernouil: M. PICARD Bruno, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Tonnerre: M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

- En exercice: 75
- Présents: 53
- Absent(s): 10
- Pouvoir(s): 12
- Votants: 65

Excusés avant donné pouvoir: Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Villon: M. BAUDOIN Didier.

Délibération n° 04-2018

Secrétaire de séance : M. GONON Jean-Louis

Date de convocation : 31 janvier 2018

Objet:

Vu l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ECONOMIE

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Aménagement numérique

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment ses articles 119, 119-1 et 119-2

Convention de mise à disposition par Monsieur Marcel GOULLEY – DYE

articles 119, 119-1 et 119-2,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, notamment ses articles 52, 52-1, 52-2 et 52-3,

Vu les délibérations n° 68-2016 et 108-2016 portant sur la mise en place d'une DSP,

Considérant que pour desservir la commune de VEZANNES depuis le Château d'Eau de DYE il est nécessaire d'avoir un site relais,

Considérant que Monsieur Marcel GOULLEY propriétaire à proximité du Château d'Eau de DYE accepte de fournir à la communauté de communes l'électricité nécessaire au bon fonctionnement des équipements relais,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-04-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication: 14/02/2018

Considérant le projet de convention annexé qui a pour objet de déterminer les modalités et conditions d'une mise à disposition, par la Monsieur Marcel GOULLEY au profit de la collectivité.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

55 pour

10 contres

0 abstention

AUTORISE dès lors Madame la présidente à signer la convention concernant la fourniture à la communauté de communes de l'électricité par Monsieur Marcel GOULLEY à DYE.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-04-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018